

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
CPARA240100	Madame	AFONSO	Ana
CPARA240095	Madame	BOUHADJAR	Merieme
CPARA240101	Madame	CAN	Cemile
CPARA240102	Monsieur	CAVALLI	Alban
CPARA240096	Madame	DANON	Julie
CPARA240103	Madame	DELORME	Lucie
CPARA240104	Madame	ERYILMAZ	Ayla
CPARA240097	Monsieur	IBRAHIM MOHAMED	Suhayb
CPARA240105	Madame	KARACA	Melda
CPARA240106	Madame	MARINELLI	Mia
CPARA240098	Madame	MONTEIL	Cassandra

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CPARA240099	Monsieur MOREL	Nicolas
CPARA240107	Madame YZQUIERDO	Nina

Article 2. - Le recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 20/12/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER
signé